



KÄLTÉITENG



Bulletin Communal
Aôut 2011



**Administration
Communale de Kayl**
4, rue de l'Hôtel de Ville
L-3674 Kayl
Tél.: (+352) 56 66 66-1
Fax: (+352) 56 33 23
E-mail: commune@kayl.lu

Ouvert au public:
du lundi au vendredi
de 8.00 à 11.30 heures et
de 13.30 à 16.30 heures

Gemeinderat Sitzungsbericht vom Donnerstag, den 26. Mai 2011

Anwesend: John Lorent, Bürgermeister, Marcel Humbert und Carlo Birchen, Schöffen, Romain Becker, Gemeinderat, Astrid Belleville, Gemeinderätin, Romain Daubenfeld, Marcel Godart, Patrick Krings, Marco Lux, Jim Marin, Nico Migliosi und Camille Thomé, Gemeinderäte, Marie-Louise Frantzen, Sekretärin.

Entschuldigt: Marco Schon, Gemeinderat.

Anfang: 14:30

Ende: 16:45

Tagesordnung

1. Korrespondenz und Informationen.
2. Ausstieg aus der Atomenergie und Förderung der erneuerbaren Energien, Entschluss.
3. Musikunterricht:
 - provisorische Schulorganisation von 2011/ 2012, Zustimmung.
 - Konvention, Zustimmung.
4. Kaufvorverträge, Verträge und Konventionen, Zustimmung.
5. Sozialamt:
 - Festlegung der Entschädigung des Einnehmers, Bescheid.
 - Festlegung der Entschädigung des Präsidenten des Verwaltungsrats, Bescheid.
 - Festlegung des Anwesenheitsgeldes der Mitglieder des Verwaltungsrats, Bescheid.
6. Gemeindefinanzen:
 - Förder- und Belohnungsprämie für 2010, die vom Tourismusministerium zugunsten der Verschönerung der Ortschaft Kayl verliehen wurde, Zustimmung.
 - Preis, der von der „Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre“ im Rahmen des „Concours Villes et Villages fleuris 2010“ an die Gemeinde Kayl verliehen wurde, Zustimmung.
 - Abänderung des diesjährigen außerordentlichen Gemeindehaushalts, Entschluss.
 - Stand der nach Abschluss des Haushalts von

Conseil communal Rapport de la réunion du jeudi, 26 mai 2011

Présents: John Lorent, bourgmestre, Marcel Humbert et Carlo Birchen, échevins, Romain Becker, conseiller, Astrid Belleville, conseillère, Romain Daubenfeld, Marcel Godart, Patrick Krings, Marco Lux, Jim Marin, Nico Migliosi et Camille Thomé, conseillers, Marie-Louise Frantzen, secrétaire.

Excusé: Marco Schon, conseiller.

Début: 14h30

Fin: 16h45

Ordre du jour

1. Correspondance et informations.
2. Sortie du nucléaire et promotion des énergies renouvelables, résolution.
3. Enseignement musical:
 - organisation scolaire provisoire 2011/2012, approbation.
 - convention, approbation.
4. Compromis de vente, contrats et conventions, approbation.
5. Office social:
 - fixation de l'indemnité du receveur, avis.
 - fixation de l'indemnité du président du conseil d'administration, avis.
 - fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration, avis.
6. Finances communales:
 - prime d'encouragement et de récompense pour 2010 décernée par le Ministère des classes moyennes et du tourisme en faveur de l'activité exercée dans l'intérêt de l'embellissement de la localité de Kayl, approbation.
 - prix décerné par la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer à la Commune de Kayl dans le cadre du «Concours Villes et Villages fleuris 2010», approbation.
 - modification du budget extraordinaire de l'année en cours, décision.

- 2010 noch ausstehenden Einnahmen,
Zustimmung.
7. Außerordentliche Arbeiten:
 - Anschaffung eines Löschfahrzeugs vom Typ TLF 2000 STA, Entschluss.
 - Kostenvoranschlag bezüglich der Erneuerung des Straßenbelags im „Didelschtergrond“, Zustimmung.
 - Kostenvoranschlag bezüglich der Neugestaltung des Schulhofs der Tetinger Grundschule, Zustimmung.
 8. Punkte, die von den Gemeinderäten Marco Lux und Camille Thomé auf die Tagesordnung gesetzt wurden.
 9. Fragen von Seiten der Gemeinderäte.
 10. Sitzung unter Ausschluss der Öffentlichkeit.
- état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2010, approbation.
7. Travaux extraordinaires:
 - acquisition d'un fourgon pompe tonne du type TLF 2000 STA, décision.
 - devis concernant l'application d'enrobés denses à chaud au lieu-dit «Didelschtergrond», approbation.
 - devis concernant le réaménagement de la cour de l'école de Tétange, approbation.
 8. Points portés à l'ordre du jour par Messieurs les conseillers Marco Lux et Camille Thomé.
 9. Questions des conseillers.
 10. Dossiers à traiter à huis clos.

1. Korrespondenz und Informationen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) informiert, dass der diesjährige Bürgermeistertag am Montag, den 27. Juni im Casino 2000 in Mondorf stattfinden wird.

2. Ausstieg aus der Atomenergie und Förderung der erneuerbaren Energien, Entschluss.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) informiert den Gemeinderat, dass bereits etliche Gemeinden sich per Gemeinderatsbeschluss dazu entschlossen haben, aus der Atomenergie auszusteigen. Der Auslöser dafür war die rezente Katastrophe in Japan. Er weist auf die unmittelbare Nähe des AKW Cattenom zu Kayl hin und betont, dass weitere Atommeiler nahe der Luxemburger Grenze stehen. Er erinnert daran, dass die Gemeinde Kayl bereits seit einigen Jahren ausschließlich grünen Strom bezieht.

Rat Patrick Krings (DP) zeigt sich äußerst zufrieden mit der Entscheidung des Schöffenrats. Er weist jedoch darauf hin, dass es nicht ausreicht, aus der Atomenergie auszusteigen, sondern dass die erneuerbaren Energien ausgebaut werden müssen. Er möchte wissen, wie es um die geplanten Windmühlen steht, die in Kayl errichtet werden sollen. Etliche Gebäude der Gemeinde müssten zudem energetisch saniert werden. Desweiteren ist es erforderlich, die Bürger nochmals über die finanziellen Beihilfen von Seiten der Gemeinde in Sachen energetischer Gebäudesanierung zu informieren.

Rat Marco Lux (LSAP) begrüßt ebenfalls die Entscheidung des Schöffenrats, sich den anderen Gemeinden anzuschließen und die erneuerbaren Energien ausbauen zu wollen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, dass der Ausbau regenerativer Energien, wie beispielsweise der Windräder, nicht immer umweltfreundlich ist. Die geplante Windkraftanlage in Kayl ist wohl zum Scheitern verurteilt, weil sie in einer Habitatzone, bzw. einem Fledermauslebensraum errichtet werden soll. Was die energetische Sanierung

1. Correspondance et informations.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe que la Journée des bourgmestres aura lieu le lundi, 27 juin 2011 au Casino 2000 à Mondorf-les-Bains.

2. Sortie du nucléaire et promotion des énergies renouvelables, résolution.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe le conseil communal que de nombreuses communes ont déjà décidé de sortir du nucléaire. Le déclencheur était la récente catastrophe à Fukushima au Japon. Il rend attentif sur la proximité immédiate de la centrale nucléaire de Cattenom et sur le fait qu'il y a encore d'autres centrales proches de la frontière luxembourgeoise. Il rappelle que la Commune de Kayl est alimentée avec du courant «vert» depuis des années déjà.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** est satisfait avec la décision du collège des bourgmestre et échevins. Il dit par contre qu'il ne suffit pas de sortir du nucléaire, mais qu'il faut promouvoir les énergies renouvelables. Il veut savoir où en est le projet des éoliennes qui devaient être érigées à Kayl. En plus, de nombreux bâtiments communaux nécessitent un assainissement énergétique. Il faudrait en outre rappeler aux habitants les subsides communaux disponibles pour l'assainissement énergétique des maisons d'habitation.

Monsieur le **conseiller Marco Lux (LSAP)** soutient également la décision du collège des bourgmestre et échevins de se rallier aux autres communes et de vouloir promouvoir les énergies renouvelables.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** dit que les énergies renouvelables comme p.ex. les éoliennes peuvent également nuire à l'environnement. Le projet d'installer des éoliennes à Kayl ne sera probablement pas réalisé à cause de la

der gemeindeeigenen Gebäude, sowie die finanziellen Beihilfen anbelangt, erinnert Bürgermeister John Lorent (LSAP) an die bevorstehenden Wahlen. Die verschiedenen Parteien sollten in dieser Hinsicht dem Bürger reinen Wein einschenken. Eine Überarbeitung der Kayler Energiepolitik wird nämlich in den nächsten Jahren erforderlich sein. Die aktuell angebotenen Finanzhilfen werden den Bürgern demnächst nochmals vorgestellt.

Rat Camille Thomé (CSV) sagt, dass die geplante Windkraftanlage in Kayl, die aufgrund eines Fledermausvorkommens wahrscheinlich nicht gebaut wird, ein paar Kilometer weiter auf französischer Seite errichtet werden soll. Dort scheint man sich nicht um die Tiere zu sorgen. Er fragt sich, ob man als Gemeinde keinen Einfluss auf die Baugenehmigung nehmen kann. Eine solche Anlage wäre eine Bereicherung für Kayl.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass die Gemeinde keinen Einfluss auf die Baugenehmigung der Windkraftanlage nehmen kann. Sie ist nicht Eigentümer des Baugeländes, das zudem in einer Habitatzone gelegen ist und somit einer europäischen Direktive unterliegt. Die Gemeindeverwaltung kann lediglich sagen, ob sie mit der Errichtung einer Windkraftanlage in Kayl einverstanden ist oder nicht. Dieses Einverständnis hat man bereits vor einiger Zeit gegeben.

Entscheidung:
Der Vorschlag des Schöffenrats ist einstimmig angenommen.

3. Musikunterricht:

- **provisorische Schulorganisation von 2011/ 2012, Zustimmung.**
- **Konvention, Zustimmung.**

Schöffe Marcel Humbert (LSAP) stellt die provisorische Schulorganisation des Musikunterrichts von 2011/2012, sowie die zugrunde liegende Kon-

präsenz von chauves-souris et parce que le site se trouve dans une zone «habitat». En ce qui concerne l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, Monsieur le bourgmestre John Lorent (LSAP) rappelle les élections communales qui auront lieu sous peu. Une refonte de la politique énergétique étant nécessaire dans les années à venir, les différents partis politiques sont priés de faire des propositions en ce sens aux habitants. Prochainement, les subsides actuellement disponibles seront présentés encore une fois aux administrés.

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** informe que le projet d'un parc d'éoliennes qui ne sera vraisemblablement pas réalisé à Kayl à cause des chauves-souris, sera probablement réalisé en France à quelques kilomètres de la frontière luxembourgeoise. Là, on ne se fait apparemment pas de soucis concernant la présence de chauves-souris. Il se demande si la Commune ne peut pas prendre influence sur l'autorisation de construction. Un parc d'éoliennes serait un enrichissement pour Kayl.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique que la Commune n'a pas d'influence sur l'autorisation de construction des éoliennes. La Commune n'est pas propriétaire du site de construction, qui se trouve dans une zone «habitat» et qui est ainsi soumise à une directive européenne. Elle peut uniquement donner son accord pour l'implantation d'éoliennes sur son territoire. Cet accord a déjà été donné.

Décision:
La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée à l'unanimité.

3. Enseignement musical:

- **Organisation scolaire provisoire 2011/2012, approbation.**
- **Convention, approbation.**

Monsieur l'**échevin Marcel Humbert (LSAP)** présente l'organisation provisoire de l'enseignement musical de l'année scolaire 2011/2012, ainsi

vention mit der UGDA vor. Die endgültige Version wird, wie jedes Jahr, im Herbst folgen. 49 Schüler (-innen) sind 2011/2012 auf 7 Klassen verteilt. Die vorläufigen Kosten belaufen sich auf 47.579,40 €.

Rat Marcel Godart (CSV) zeigt sich äußerst zufrieden mit dem Musikunterricht in der Kayler Gemeinde. Die Kosten sind gerechtfertigt und das Geld gut investiert. Die Zahl der eingeschriebenen Schüler(-innen) ist bemerkenswert hoch und wird wahrscheinlich noch steigen.

Rat Romain Becker (DP) ist ebenfalls sehr zufrieden mit der Organisation des Musikunterrichts. Die Qualität des Unterrichts ist sehr gut und die Lehrer sind äußerst engagiert. Er bedankt sich bei allen Beteiligten.

Schöffe Marcel Humbert (LSAP) möchte an dieser Stelle ebenfalls sämtlichen Beteiligten seinen Dank aussprechen. Er erinnert an die zahlreichen freiwilligen Helfer, die sich unentgeltlich für die Jugend einsetzen.

Entscheidung:
Die provisorische Schulorganisation des Musikunterrichts von 2011/2012 ist einstimmig angenommen.

Die Konvention mit der UGDA ist ebenfalls einstimmig angenommen.

4. Kaufvorverträge, Verträge und Konventionen, Zustimmung.

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** informiert die Gemeinderäte über einen Vertrag mit Frau Carelle, bezüglich der Kanalisation in der Biermecht-Straße. Es handelt sich dabei um ein Grundstück von 0,79 Ar, das die Gemeinde zum Preis von 553 € erstehen wird.

Entscheidung:
Der Vertrag mit Frau Carelle ist einstimmig angenommen.

que la convention y relative avec l'Union Grand-Duc Adolphe UGDA. La version définitive suivra, comme chaque année, en automne. 49 étudiants sont répartis sur sept classes en 2011/2012, les coûts s'élèvent à 47.579,40 €.

Monsieur le **conseiller Marcel Godart (CSV)** se montre très satisfait avec l'enseignement musical de la Commune de Kayl. Les coûts sont justifiés et l'argent est bien investi. Le nombre des inscriptions est élevé et il est susceptible d'augmenter.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** est lui-aussi très satisfait de la qualité de l'enseignement musical et l'engagement des professeurs. Il remercie tous les concernés.

Monsieur l'**échevin Marcel Humbert (LSAP)** remercie également tous les concernés de l'enseignement musical et attire l'attention sur le nombre élevé de bénévoles.

Décision:
L'organisation de l'enseignement musical provisoire est approuvée unanimement.

La convention avec l'école de musique UGDA est approuvée unanimement.

4. Compromis de vente, contrats et conventions, approbation.

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe les conseillers que le collège des bourgmestre et échevins a conclu un contrat avec Madame Carelle concernant la canalisation dans la rue Biermecht. Il s'agit d'un terrain de 0,79 ares que la Commune veut acquérir au prix de 553 €.

Décision:
Le contrat avec Madame Carelle est approuvé unanimement.

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** stellt einen Pachtvertrag mit Herrn Norman Aust vor. Die Gemeinde verpachtet ihm ein Gelände von 0,9 Ar, welches in der Brunnenstraße gelegen ist, für 90 € pro Jahr.

Entscheidung:
Der Pachtvertrag mit Herrn Norman Aust ist einstimmig angenommen.

- Die „Œuvres paroissiales“ haben den Pachtvertrag mit der Gemeinde Kayl gekündigt. Der Vertrag betrifft das Vereinshaus in Kayl, das die Gemeinde für den Betrieb der Schulkantine nutzt. Es wurde ein neuer Vertrag mit einer höheren Miete, die sich nunmehr auf 500 € pro Monat beläuft, ausgearbeitet.

Entscheidung:
Der neue Pachtvertrag mit den „Oeuvres paroissiales“ ist einstimmig angenommen.

- Eine andere Konvention betrifft einen Mitbürger aus der Schortgen-Straße. Der Bürgersteig vor dessen Haus ist noch nicht Eigentum der Gemeinde. Es handelt sich dabei um eine Fläche von rund 32 m², welche die Gemeindeverwaltung erstehen möchte. Der aktuelle Wert liegt bei 750 € pro Ar.

Entscheidung:
Die Konvention ist einstimmig angenommen.

- Eine ähnliche Situation zeigt sich bei Herrn Emile Tapp. Wie **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** erklärt, plant die Gemeinde ein Abflussrohr auf dem Grundstück von Herrn Tapp zu verlegen. Das Rohr soll das Regenwasser, welches vom „Herenterbiert“ stammt, dem Kaylbach zuführen. Die Gemeindeverwaltung übernimmt sämtliche Kosten.

Entscheidung:
Die Konvention mit Herrn Tapp ist einstimmig angenommen.

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** présente un contrat avec Monsieur Norman Aust. Il veut prendre en bail un terrain de 0,9 ares sis dans la rue de la Fontaine au prix de 90 € par an.

Décision:
Le contrat de bail avec Monsieur Norman Aust est approuvé unanimement.

- Les Œuvres paroissiales ont résilié le contrat de bail avec la Commune de Kayl concernant la mise à disposition du «Veräinshaus» à Kayl pour le fonctionnement de la cantine scolaire. Un nouveau contrat fixant le loyer à 500 € par mois a été conclu.

Décision:
Le contrat de bail avec les Œuvres paroissiales est approuvé à l'unanimité.

- Une autre convention concerne un habitant de la rue Jean Schortgen. Le trottoir devant sa maison d'habitation n'appartenant pas encore à la Commune, le collège des bourgmestre et échevins propose d'acheter ce terrain mesurant 32m². Le prix d'achat actuel est de 750 € par are.

Décision:
La convention est approuvée unanimement.

- Une situation analogue se présente chez Monsieur Emile Tapp. Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que la Commune a l'intention de poser une conduite menant l'eau de pluie en provenance du «Herenterbiert» au Kaylbach. La Commune prend en charge tous les coûts.

Décision:
La convention avec Monsieur Tapp est approuvée à l'unanimité.

- Monsieur le **conseiller Marco Lux (LSAP)** présente la convention avec la Flèche du sud.

- **Rat Marco Lux (LSAP)** stellt die Konvention mit der „Flèche du Sud“ vor. Da die Gemeinde Kayl dieses Jahr den Prolog organisiert, sind die Unkosten mit 4.500 € etwas höher als üblich.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) informiert, dass die Bürger im Vorfeld per Flyer über die Veranstaltung in Kenntnis gesetzt werden, da einige verkehrstechnische Beeinträchtigungen auf sie zukommen werden.

Rat Marco Lux (LSAP) erklärt, dass die Hauptverkehrsachse nicht von der Radsportveranstaltung betroffen sein wird, so dass der Verkehr dort frei fließen kann.

Rat Camille Thomé (CSV) begrüßt es, dass eine solch große Veranstaltung in der Gemeinde stattfindet. Er möchte allerdings wissen, wer mit „Organisateur local“, wie es in der Konvention steht, gemeint ist.

Rat Marco Lux (LSAP) erwidert, dass die „Vélo Union Esch“ die Veranstaltung „Flèche du sud“ organisiert. Die Gemeinde Kayl tritt als Co-Veranstalter auf. Die beiden Radsportvereine aus Kayl und Tetingen sind bei der Veranstaltung vertreten, haben jedoch nichts mit der Organisation zu tun.

Rat Patrick Krings (DP) zeigt sich erfreut über die Veranstaltung des Prologs der „Flèche du sud“ in der Gemeinde. Er erinnert daran, dass er bereits vor Jahren, als er Mitglied des Schöffenrats war, versucht hatte, den Prolog in Kayl zu organisieren.

Rat Romain Becker (DP) möchte wissen, wann die „Flèche du sud“ stattfindet und welche Straßen für den Verkehr gesperrt sind.

Rat Marco Lux (LSAP) informiert, dass die Radsportveranstaltung am kommenden 9. Juni 2011 stattfindet. Folgende Straßen sind für die Autos gesperrt: Faubourg-, Pierre Schiltz-, Industrie-, Biermecht-, Notre-Dame-, Eweschbour-, Escher- und Joseph Muller-Straße.

Entscheidung:
Die Konvention mit dem Veranstalter der „Flèche du sud“ ist einstimmig angenommen.

Etant donné que la Commune de Kayl organise le prologue cette année-ci, les coûts s'élèvent à 4.500 €.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** ajoute que les habitants seront préalablement informés sur cette manifestation. Ceci est nécessaire, étant donné que le trafic sera perturbé ce jour-là.

Monsieur le **conseiller Marco Lux (LSAP)** explique que l'axe principal ne sera pas touché par la manifestation, les automobilistes pourront y circuler librement.

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** approuve le principe d'une manifestation d'une telle envergure ait lieu dans la Commune de Kayl. Il se demande pourtant ce qu'on entend par «l'organisateur local» mentionné dans la convention.

Monsieur le **conseiller Marco Lux (LSAP)** réplique que l'association «Vélo Union Esch» est l'organisateur de la Flèche du sud, la Commune de Kayl étant coorganisatrice. Les deux clubs cyclistes de Kayl et de Tétange participent à la manifestation, ils ne sont cependant pas directement impliqués dans l'organisation.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** est satisfait que le prologue de la Flèche du sud soit organisé à Kayl. Il y a quelques années, il a, en tant que membre du collège des bourgmestre et échevins, essayé d'organiser le prologue dans la Commune.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** veut savoir quand la Flèche du sud aura lieu et quelles rues seront barrées à la circulation routière.

Monsieur le **conseiller Marco Lux (LSAP)** réplique que la Flèche du sud aura lieu le 9 juin 2011. Les rues suivantes seront barrées: rue du Faubourg, rue Pierre Schiltz, rue de l'Industrie, rue Biermecht, rue Notre-Dame, rue Eweschbuer et rue Joseph Muller.

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** setzt den Gemeinderat über eine Konvention mit der Firma G4S in Kenntnis. Im neuen Probesaal der Tetingger Musik wurde kürzlich eine Alarmanlage installiert. Diese soll mit der Firma G4S verbunden werden, sodass diese im Fall eines Alarms benachrichtigt wird.

Entscheidung:

Die Konvention mit der Firma G4S ist einstimmig angenommen.

- Eine weitere Konvention wurde bezüglich der „Maison relais“ abgeschlossen. Der Staat bezuschusst die „Maison relais“ mit 75 %.

Entscheidung:

Die Konvention betreffend der „Maison relais“ ist einstimmig angenommen.

- **Schöffe Carlo Birchen (LSAP)** stellt die Konvention mit dem Kayler „Jugendtreff“ vor. Die Kosten sind im Vergleich zum Vorjahr etwas gestiegen. Dies liegt daran, dass die Streetworkerin seit kurzem eine Festanstellung genießt und ihr Gehalt über den Haushalt des „Jugendtreff“ finanziert wird.

Rat Romain Becker (DP) möchte wissen, wie es um die nicht voll ausgeschöpften Kredite der Sommeraktivitäten von 2010 steht.

Schöffe Carlo Birchen (LSAP) erwidert, dass die Restbeträge der Sommeraktivitäten von 2010 im diesbezüglichen Kredit des Gemeindehaushalts von 2011 mit verrechnet wurden. Der Kredit beträgt somit 9.000 statt 4.500 €.

Entscheidung:

Die Konvention mit dem „Jugendtreff“ ist einstimmig angenommen.

Décision:

La convention avec la Flèche du sud est approuvée à l'unanimité.

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe le conseil communal d'une convention avec la firme G4S. Un système d'alarme a été installé récemment dans la salle de répétition à Tétange. Celui-ci sera relié à la firme G4S, lui permettant ainsi de se rendre sur les lieux en cas d'alarme.

Décision:

La convention avec la firme G4S est approuvée unanimement.

- Une autre convention a été conclue en rapport avec la Maison relais. L'Etat participe avec 75 % dans les frais de fonctionnement.

Décision:

La convention concernant la Maison relais est approuvée unanimement.

- Monsieur l'**échevin Carlo Birchen (LSAP)** présente la convention avec le «Jugendtreff». Les coûts sont légèrement plus élevés que l'année dernière. Ceci est dû au fait que le salaire du «Streetworker», qui bénéficie depuis peu d'un contrat à durée indéterminée, est imputé sur le budget du «Jugendtreff».

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** veut savoir ce qui est devenu des crédits non entièrement épuisés en rapport avec les activités d'été de 2010.

Monsieur l'**échevin Carlo Birchen (LSAP)** explique que le restant des activités d'été de 2010 a été ajouté à l'article budgétaire afférent de 2011. Le crédit actuel est ainsi de 9.000 € au lieu de 4.500 €.

Décision:

La convention avec le Jugendtreff est approuvée unanimement.

5. Sozialamt:

- **Festlegung der Entschädigung des Einnehmers, Bescheid.**
- **Festlegung der Entschädigung des Präsidenten des Verwaltungsrats, Bescheid.**
- **Festlegung des Anwesenheitsgeldes der Mitglieder des Verwaltungsrats, Bescheid**

Bürgermeister John Lorent (LSAP) informiert, dass das Sozialamt die Entscheidungen bezüglich der Entschädigungen des Einnehmers und des Präsidenten, sowie der Anwesenheitsgelder bereits im Oktober 2010 genommen hat. Das zuständige Ministerium hat die Entscheidungen jedoch nicht gutgeheißen, weil das neue Sozialamt erst seit dem 1. Januar 2011 in Betrieb ist. Das Sozialamt musste daher seine Entscheidung wiederholen und der Gemeinderat ist gehalten diese zu begutachten.

Entscheidung:

Die Entschädigung des Einnehmers in Höhe von 400 € monatlich wird einstimmig gutgeheißen.

Die Entschädigung des Präsidenten des Verwaltungsrats in Höhe von 400 € monatlich wird ebenfalls einstimmig gutgeheißen.

Die Festlegung der Anwesenheitsgelder auf 50 € pro Sitzung wird einstimmig gutgeheißen.

6. Gemeindefinanzen:

- **Förder- und Belohnungsprämie für 2010, die vom Tourismusministerium zugunsten der Arbeit zur Verschönerung der Ortschaft Kayl verliehen wurde, Zustimmung.**
- **Preis, der von der „Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre“ im Rahmen des „Concours Villes et Villages fleuris 2010“ an die Gemeinde Kayl verliehen wurde, Zustimmung.**
- **Abänderung des diesjährigen außerordentlichen Gemeindehaushalts, Entschluss.**

5. Office social:

- **Fixation de l'indemnité du receveur, avis.**
- **Fixation de l'indemnité du président du conseil d'administration, avis.**
- **Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration, avis.**

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe que l'office social avait déjà voté les indemnités du receveur et du président, ainsi que les jetons de présence, en octobre 2010. Le ministère compétent n'a cependant pas approuvé cette décision, étant donné que l'office social ne fonctionne que depuis le 1^{er} janvier 2011. L'office social a donc dû prendre une nouvelle décision qui doit être soumise à l'avis du conseil communal.

Décision:

L'indemnité du receveur s'élevant à 400 € par mois obtient un accord favorable du conseil communal.

L'indemnité du président du conseil d'administration s'élevant à 400 € par mois obtient également un accord favorable du conseil communal.

La fixation des jetons de présence à 50 € par réunion obtient un accord favorable du conseil communal.

6. Finances communales:

- **Prime d'encouragement et de récompense pour 2010 décernée par le Ministère des classes moyennes et du tourisme en faveur de l'activité exercée dans l'intérêt de l'embellissement de la localité de Kayl, approbation.**
- **Prix décerné par la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer à la Commune de Kayl dans le cadre du «Concours Villes et Villages fleuris 2010», approbation.**
- **Modification du budget extraordinaire de l'année en cours, décision.**

• **Stand der nach Abschluss des Haushalts von 2010 noch ausstehenden Einnahmen, Zustimmung.**

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** erklärt, dass die Gemeinde 2.000 € vom Tourismusministerium für ihr Engagement für die Verschönerung der Ortschaft Kayl erhalten hat. Der Gemeinderat muss der Prämie zustimmen, damit der Einnahmer die Summe als Einnahme verbuchen darf.

Entscheidung:

Die Belohnungsprämie vom Tourismusministerium ist einstimmig angenommen.

- Die Gemeinderäte müssen ebenfalls dem Preis in Höhe von 250 €, den die Gemeinde Kayl von der „Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre“ erhalten hat, zustimmen.

Entscheidung:

Die Belohnungsprämie von Seiten der „Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre“ ist einstimmig angenommen.

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** setzt den Gemeinderat über eine geplante Abänderung des diesjährigen außerordentlichen Gemeindehaushalts in Kenntnis. Die Arbeiten am 100 m Schießstand sind schneller fortgeschritten als erwartet. Um sämtliche Rechnungen bezahlen zu können, fehlen im aktuellen Haushalt 120.000 €. Der Schöffenrat schlägt vor, die benötigte Summe vom Kredit, der für die Erneuerung der Wasserstraße vorgesehen ist, auf den Haushaltsartikel für den Schießstand zu transferieren. Sobald sämtliche Rechnungen bezahlt sind, kann die Gemeinde den vom Sportministerium zugesicherten Zuschuss von 50 % (mit einem Maximalbetrag von 162.500 €), sowie die Eigenleistung des „Sport-Schéïss-Club“ Kayl in Höhe von 40.000 € einfordern.

Rat Romain Becker (DP) befürchtet, dass wenn der Schöffenrat die Summe von 120.000 € vom Kredit für die Wasserstraße wegnimmt, die Erneuerung der Straße dieses Jahr nicht mehr in An-

• **Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2010, approbation.**

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que la Commune a reçu une prime de 2.000 € de la part du Ministère des classes moyennes et du tourisme en faveur de l'activité exercée dans l'intérêt de l'embellissement de la localité de Kayl. Le conseil communal doit approuver cette prime, afin que le receveur puisse la porter en recette.

Décision:

La prime du Ministère des classes moyennes et du tourisme est approuvée unanimement.

- Les conseillers communaux doivent également approuver le prix décerné à la Commune de Kayl par la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer dans le cadre du «Concours Villes et Villages fleuris 2010».

Décision:

Le prix de la part de la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer est approuvé unanimement.

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe le conseil communal que le collège des bourgmestre et échevins a l'intention de modifier le budget extraordinaire de 2011. Les travaux au stand de tir de 100 m ont avancé plus vite qu'initialement prévu. Afin de pouvoir payer intégralement les factures y relatives, 120.000 € manquent au budget actuel. Le collège des bourgmestre et échevins a l'intention de prélever cette somme du crédit budgétaire prévu pour le réaménagement de la rue de l'Eau. Dès que les factures sont payées intégralement, l'Administration communale pourra demander le subside de 50 % (avec un maximum de 162.500 €) accordé par le Ministère des sports, ainsi que la participation financière de 40.000 € du «Sport-Schéïss-Club» Kayl.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** craint que si le collège des bourgmestre et

griff genommen wird. Er findet es interessant, dass bestimmte Arbeiten auf einmal besonders schnell voranschreiten und dass die Gemeinde die Rechnungen sofort bezahlen möchte. Er kommt zum Schluss, dass der Schöffenrat nie vor hatte, die Wasserstraße 2011 zu erneuern und sieht seine Vermutungen, die er in der Gemeinderatssitzung vom Dezember 2010 geäußert hat, bestätigt.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass es sich bei den Äußerungen von Rat Romain Becker (DP) lediglich um persönliche Einschätzungen handelt. Der Kostenvoranschlag für die Erneuerung der Wasserstraße liegt dem Schöffenrat bereits vor. Bevor er jedoch auf die Tagesordnung des Gemeinderats gesetzt wird, möchte der Schöffenrat die Pläne genau prüfen, um späteren Problemen vorzubeugen. Hinzu kommt, dass zahlreiche Bewohner der Wasserstraße noch eine „Emprise“ unterschreiben müssen, bevor die Arbeiten beginnen können. Der Schöffenrat plant derweil eine Informationsversammlung für die Anrainer zu organisieren.

Entscheidung:
Der Vorschlag des Schöffenrats ist einstimmig angenommen.

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** informiert, dass Anfang Mai 457.357,33 € an Einnahmen vom Jahr 2010 noch ausstanden. Bis zum heutigen Tag konnten allerdings rund 170.000 € eingenommen werden, sodass noch zirka 270.000 € ausstehen. Laut dem Gemeindeeinnahmer sind lediglich 2.272,33 € nicht einnehmbar.

Rat Romain Becker (DP) fragt sich, wie es sein kann, dass quasi eine halbe Million Euro an Einnahmen noch ausstand und wie es möglich war, innerhalb von nur drei Wochen, 170.000 € einzunehmen. Er wünscht sich, dass dem Gemeinderat aktuelle Zahlen vorgelegt würden und nicht ein Dokument von vor drei Wochen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass die Verwaltung sechs Monate im Rückstand war mit der Erstellung der Rechnungen und dass

échevins prélève 120.000 € du crédit prévu pour le réaménagement de la rue de l'Eau, ladite rue ne sera plus entamée cette année-ci. Il trouve intéressant que tout à coup certains travaux avancent plus vite et que la Commune veut payer au plus vite les factures y relatives. Il en conclut que le collège des bourgmestre et échevins n'avait jamais l'intention de réaménager la rue de l'Eau en 2011 et il voit ses soupçons confirmés qu'il a exprimés lors de la réunion du conseil communal en décembre 2010.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique que les remarques de Monsieur le conseiller Romain Becker (DP) reflètent son opinion très personnelle. Le devis concernant le réaménagement de la rue de l'Eau se trouve déjà aux mains du collège des bourgmestre et échevins. Avant de le soumettre au vote du conseil communal, le collège des bourgmestre et échevins veut étudier les plans à fond afin de prévenir des problèmes ultérieurs. En plus, nombreux propriétaires doivent encore signer des emprises avant que les travaux ne puissent commencer. Le collège des bourgmestre et échevins envisage d'organiser une réunion d'information pour les riverains de la rue de l'Eau.

Décision:
La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée unanimement.

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe que début mai 457.357,33 € de recettes de l'année dernière restaient encore à recouvrer. Jusqu'aujourd'hui, environ 170.000 € ont pu être recouverts. Le receveur propose au conseil communal de décharger 2.272,33 €.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** demande pourquoi un demi-million d'euros reste encore à recouvrer et comment il serait possible d'encaisser 170.000 € en seulement trois semaines. Il serait souhaitable que le collège des bourgmestre et échevins présente des chiffres actuels au conseil communal et non pas un document datant d'il y a trois semaines.

deshalb ein solch hoher Betrag noch ausstand. 170.000 € konnten über Einzugsermächtigungen eingenommen werden, was die Geschwindigkeit der Einnahmen erklärt.

Entscheidung:

Der Stand der noch ausstehenden Einnahmen ist mit 10 Ja- gegen die Nein-Stimmen der Räte Romain Becker (DP) und Patrick Krings (DP) angenommen.

7. Außerordentliche Arbeiten:

- **Anschaffung eines Löschfahrzeugs vom Typ TLF 2000 STA, Entschluss.**
- **Kostenvoranschlag bezüglich der Erneuerung des Straßenbelags im „Didelschtergrond“, Zustimmung.**
- **Kostenvoranschlag bezüglich der Neugestaltung des Schulhofs der Tetinger Grundschule, Zustimmung.**
- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** informiert den Gemeinderat, dass die Kayler Feuerwehr ein neues Tanklöschfahrzeug (TLF) benötigt, weil die Pumpe des aktuellen Löschfahrzeugs nicht mehr voll funktionsfähig ist. Da die Mehrzahl der Wege in der Gemeinde befestigt ist, hat man sich gegen ein Allradfahrzeug entschieden. Es wird eine öffentliche Ausschreibung für die geplante Neuanschaffung geben.

Rat Romain Becker (DP) weist auf die Wichtigkeit von gutem Feuerwehrmaterial hin. Er ist jedoch der Meinung, dass aufgrund der steigenden Waldbrandgefahr ein allradgetriebenes Löschfahrzeug besser wäre.

Entscheidung:

Der Vorschlag des Schöffenrats, ein TLF im Wert von 600.000 € anzuschaffen, ist einstimmig angenommen.

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** stellt einen Kostenvoranschlag über rund 200.000 € für

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique que le montant des recettes restant à recouvrer était tellement élevé, parce que l'Administration communale a eu un retard de six mois concernant l'établissement des factures. 170.000 € ont pu être encaissés via les domicilia-tions, ce qui explique la rapidité des recettes.

Décision:

L'Etat des recettes restant à recouvrer est approuvé avec 10 voix, contre les votes négatifs de Messieurs les conseillers Romain Becker (DP) et Patrick Krings (DP).

7. Travaux extraordinaires:

- **Acquisition d'un fourgon pompe tonne du type TLF 2000 STA, décision.**
- **Devis concernant l'application d'enrobés denses à chaud au lieu-dit «Didelschtergrond», approbation.**
- **devis concernant le réaménagement de la cour de l'école de Tétange, approbation.**
- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** rend le conseil communal attentif sur le fait que les sapeurs-pompiers ont besoin d'un nouveau fourgon pompe tonne (TLF), la pompe du véhicule actuel n'étant plus opérationnelle à 100 %. Comme la plupart des chemins de la Commune sont terrassés, on a décidé de ne pas acheter un véhicule 4x4. Il y aura une soumission publique concernant l'acquisition du fourgon pompe tonne.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** dit qu'il est indispensable que les pompiers disposent de bon matériel. Il est cependant d'avis qu'un véhicule 4x4 serait mieux à cause du risque croissant d'incendies dans les forêts.

Décision:

La proposition du collège des bourgmestre et échevins d'acquérir un TLF au prix de 600.000 € est approuvée unanimement.

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** présente un devis de 200.000 € concernant

die Asphaltierung des Feldwegs vor, der in den Steinbruch der Firma Poeckes führt. Es stehen derweil noch Verhandlungen mit der Firma Poeckes aus, bezüglich der Beteiligung an den Kosten.

Rat Romain Becker (DP) zeigt sich damit einverstanden, den Feldweg zu erneuern. Er weist darauf hin, dass es sinnvoller gewesen wäre, den Weg von Anfang an ganz zu asphaltieren. Eine Beteiligung der Firma Poeckes wäre nicht schlecht. Daran sollte es jedoch nicht scheitern, weil es sich um einen öffentlichen Weg handelt für dessen Zustand die Gemeinde verantwortlich ist.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass die Firma Poeckes einen Antrag an die Gemeinde gestellt hat, den Feldweg zu erneuern und nicht abgeneigt ist, sich an den Kosten zu beteiligen. Fakt ist, dass durch den täglichen LKW-Verkehr der Feldweg stark in Mitleidenschaft gezogen wurde.

Entscheidung:
Der Kostenvoranschlag ist einstimmig angenommen.

- **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** präsentiert einen Kostenvoranschlag über 740.000 € bezüglich der Neugestaltung, bzw. Begrünung des Schulhofs der Tetinger Grundschule. Das Vorhaben wurde im Vorfeld mit der Lehrerschaft diskutiert, sodass sie ihre Ideen mit einbringen konnten. Die Schulhöfe im Faubourg und auf dem Widdem sollen in den kommenden Jahren folgen. Die Betonwüsten werden demnach verschwinden und die Schulhöfe kinderfreundlicher gestaltet.

Rat Romain Becker (DP) erklärt, dass die DP der Begrünung der Schulhöfe äußerst positiv gegenüber steht. Die Kosten sind jedoch viel zu hoch, sodass die Vertreter der DP den Vorschlag des Schöffensrats nicht mitstimmen werden.

Rat Marcel Godart (CSV) teilt die Meinung der DP, dass die Kosten zu hoch sind. Die CSV wird sich bei der Abstimmung enthalten.

l'application d'enrobés denses à chaud au chemin rural menant à la carrière de la firme Poeckes. Une entrevue avec ladite firme aura lieu incessamment, concernant la participation aux coûts.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** est d'accord avec le réaménagement du chemin rural. Il est d'avis qu'il aurait été mieux de goudronner le chemin entièrement dès le début. Une participation de la firme Poeckes aux coûts étant souhaitable, ceci ne devrait par contre pas être une condition pour le réaménagement, puisqu'il s'agit d'un chemin public pour l'état duquel la Commune est responsable.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique que la firme Poeckes est demandeuse pour le réaménagement du chemin rural. La Commune n'est pas réticente en ce qui concerne le réaménagement, mais le chemin a dans l'ombre d'un doute été endommagé par le trafic journalier des camions de la firme Poeckes.

Décision:
Le devis est approuvé unanimement.

- Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** présente un devis s'élevant à 740.000 € en rapport avec le réaménagement, respectivement la mise au vert de la cour d'école à Tétange. Le projet a été discuté avec le corps des enseignants au préalable, qui pouvait ainsi y apporter ses idées. Les cours d'école du Faubourg et du Widdem sont susceptibles d'être réaménagées dans les années à venir. Les tristes surfaces goudronnées vont disparaître et les cours d'écoles devenir plus accueillantes pour les enfants.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** explique que le Parti Démocratique est favorable à la mise au vert des cours d'école. Le prix du projet est beaucoup trop élevé, de sorte que le Parti Démocratique se voit dans l'impossibilité de voter en faveur du devis.

Monsieur le **conseiller Marcel Godart (CSV)** partage le point de vue de Monsieur le conseiller Romain Becker (DP) que les coûts sont trop

Rat Patrick Krings (DP) würde es begrüßen, wenn Projekte solchen Ausmaßes dem Gemeinderat im Vorfeld im Detail vorgestellt würden, bevor sie zur Abstimmung kommen. So hätte man die Möglichkeit parteiintern darüber zu diskutieren und eigene Ideen einzubringen. Die Begrünung der Schulhöfe ist zwar Thema der DP bei den kommenden Wahlen, der Preis von 740.000 € ist allerdings zu hoch.

Entscheidung:

Der Vorschlag des Schöffenrats ist mit 8 Ja gegen die Nein-Stimmen der Räte Romain Becker (DP) und Patrick Krings (DP) angenommen. Die Räte Marcel Godart (CSV) und Camille Thomé (CSV) enthalten sich bei der Abstimmung.

8. Punkte, die von den Gemeinderäten Marco Lux und Camille Thomé auf die Tagesordnung gesetzt wurden.

- **Rat Marco Lux (LSAP)** erinnert an die Katastrophe, die sich kürzlich in Fukushima zugetragen hat. Er schlägt vor, den Opfern eine finanzielle Unterstützung zukommen zu lassen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) begrüßt diesen Antrag. Da im aktuellen Haushalt 5.000 € vorgesehen sind, schlägt er vor, 2.500 € zu spenden.

Entscheidung:

Der Vorschlag, 2.500 € zugunsten der Opfer in Fukushima zu spenden, ist einstimmig angenommen.

- **Rat Camille Thomé (CSV)** stellt fest, dass es auf dem ausgedehnten Wanderwegenetz in der Gemeinde, nicht genügend Bänke gibt, wo die Wanderer sich ausruhen können. Der CIGL könnte sich beispielsweise um die Aufstellung zusätzlicher Bänke kümmern.

élevés. Par conséquent, les représentants du parti CSV s'abstiendront lors du vote.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** apprécierait si le collège des bourgmestre et échevins présentait des projets d'une telle envergure en détail au conseil communal avant de les soumettre au vote. Ainsi, on aurait la possibilité de discuter le projet au sein des fractions et d'apporter des idées propres. Les cours d'école étant un point du Parti Démocratique lors des prochaines élections, les coûts de 740.000 € sont par contre beaucoup trop élevés.

Décision:

La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée avec 8 voix, contre les votes négatifs de Messieurs les conseillers Romain Becker (DP) et Patrick Krings (DP). Les conseillers Marcel Godart (CSV) et Marco Thomé (CSV) s'abstiennent lors du vote.

8. Points portés à l'ordre du jour par Messieurs les conseillers Marco Lux et Camille Thomé.

- Monsieur le **conseiller Marco Lux (LSAP)** rappelle la catastrophe qui s'est récemment produite à Fukushima. Il propose de faire un don en faveur des victimes.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** salue cette proposition. 5.000 € étant prévus au budget actuel pour de tels cas, il propose de faire un don de 2.500 €.

Décision:

La proposition de faire un don de 2.500 € en faveur des victimes de Fukushima est approuvée unanimement.

- Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** constate que vu le nombre élevé des sentiers auto-pédestres dans la Commune, il n'y a pas assez de bancs pour que les randonneurs puissent se reposer. Le CIGL pourrait p.ex. s'en

Bürgermeister John Lorent (LSAP) schlägt vor, dass Rat Camille Thomé (CSV) sich mit dem Verantwortlichen des lokalen CIGL zusammensetzt und ihm aufzeigt, wo Bänke aufgestellt werden sollen.

Rat Camille Thomé (CSV) ist einverstanden mit dem Vorschlag von Bürgermeister John Lorent (LSAP).

- Ein weiterer Punkt von **Rat Camille Thomé (CSV)** beschäftigt sich mit der Montée-Straße in Kayl und der Tatsache, dass dort kein Bürgersteig vorhanden ist. Desweiteren gibt es, seit Eröffnung des Cafés in der Notre-Dame-Straße, etliche Probleme wegen Raserei. Er schlägt vor, die Montée-Straße als 30er-Zone auszuweisen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) fragt sich indes, weshalb die Montée-Straße nicht bereits Teil der 30er-Zone ist. Das Verantwortliche Studienbüro, das seinerzeit den Plan aufgestellt hat, hat diese Straße nicht in die 30er-Zonen mit integriert.

Rat Patrick Krings (DP) gibt Aufschluss darüber, weshalb die Montée-Straße nicht in die 30er-Zone aufgenommen wurde. Der Grund ist, dass man wegen des LKW-Verkehrs, der von der Schreinerei Thill ausgeht, die Montée-Straße nicht als 30er-Zone ausweisen kann.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) sagt sich um das Anliegen von Rat Camille Thomé (CSV) kümmern zu wollen. Mit der Ausweisung als 30er-Zone werden sich die Verkehrsprobleme jedoch nicht lösen lassen. Es müssen regelmäßige Verkehrskontrollen durchgeführt werden.

- **Rat Camille Thomé (CSV)** fragt sich, wie es sein kann, dass vier Parkplätze auf dem öffentlichen Parkplatz im Faubourg seit kurzem für die Mitarbeiter des Pavillon Madeleine reserviert sind. Ein weiterer Stellplatz fiel zudem deren Absperzung zum Opfer. Somit gibt es fünf Stellplätze weniger für die Anwohner. Den übrigen Restaurants, bzw. Geschäften stehen doch auch keine reservierten Parkplätze zur Verfügung.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, dass die Gemeinde das Verkehrsaufkommen im Park

charger et mettre en place des bancs additionnels.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** propose que Monsieur le conseiller Camille Thomé (CSV) se concerte avec le responsable du CIGL Monsieur Henri Gerson pour installer des bancs supplémentaires.

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** est d'accord avec la proposition de Monsieur le bourgmestre John Lorent (LSAP).

- Un autre point de Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** concerne la rue de la Montée et le fait qu'il n'y a pas trottoir. Depuis l'ouverture du café dans la rue Notre-Dame il y a beaucoup de problèmes d'excès de vitesse. Il propose d'intégrer la rue de la Montée dans les zones à 30 km/h.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** se demande pourquoi la rue de la Montée ne fait pas d'ores et déjà partie des zones à 30 km/h. Le bureau d'étude qui a élaboré le plan n'avait pas retenu cette rue pour les zones à 30 km/h.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** croît connaître la raison. Le trafic de camions occasionné par la menuiserie Thill n'a pas permis une intégration dans la zone.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** essaiera de trouver une solution pour la préoccupation de Monsieur le conseiller Camille Thomé (CSV). L'intégration de la rue de la Montée dans les zones à 30 km/h ne résoudra cependant pas les problèmes de vitesse. Seuls des contrôles réguliers peuvent y remédier.

- Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** demande pourquoi quatre emplacements du parking public dans la rue du Faubourg sont depuis peu réservés pour le personnel du Pavillon Madeleine. Une cinquième place a été supprimée pour installer les bollards. Il y a donc cinq places de moins pour les riverains sur le parking. Les autres restaurants, respectivement commerces

„Ouerbett“ auf ein Minimum reduzieren möchte. Aus diesem Grund entschied man sich dafür, dem Personal vier Stellplätze zur Verfügung zu stellen. Bürgermeister John Lorent (LSAP) fügt hinzu, dass 30 Parkplätze für die Feuerwehr reserviert sind. Diese werden nur im Notfall in Anspruch genommen. Desweiteren sind zehn Parkplätze für die Mitglieder der Kayler Musik reserviert. Prinzipiell sind öffentliche Parkplätze nicht dafür gedacht, als Privatparkplatz für Dauerparker zu dienen. Fahrzeuge sollen in erster Linie auf privatem Gelände abgestellt werden und nicht auf der öffentlichen Straße, die mit Steuergeldern finanziert ist.

- Dieser Punkt von **Rat Patrick Krings (DP)** beschäftigt sich mit dem aktuellen Wasserpreis. Die beiden Gemeinden Monnerich und Roeser haben nach einer sozial gerechteren Lösung gesucht. Sie bieten bedürftigen Einwohnern pro Tag eine gewisse Quantität Wasser gratis an. Rat Patrick Krings (DP) ist der Meinung, dass die Gemeinde Kayl einen ähnlichen Weg einschlagen sollte.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass bis dato weder das Reglement von Monnerich, noch das von Roeser vom Innenminister angenommen wurden. Es macht somit wenig Sinn, den gleichen Weg einzuschlagen, vor allem wenn man bedenkt, dass ähnliche Versuche bisher alle vom Minister verworfen wurden. Hinzu kommt, dass jedes Reglement ohne ministerielle Zustimmung vor Gericht anfechtbar ist.

Rat Patrick Krings (DP) ist der Auffassung, dass je mehr Gemeinden mitmachen, desto eher kann man den Minister zum Umdenken bewegen. Dies ist besser, als alles einfach hinzunehmen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) teilt die Meinung von Rat Patrick Krings (DP) nicht. Sollten die Modelle von Monnerich und Roeser die Zustimmung des Ministers erhalten, wird der Wasserpreis neu diskutiert werden.

ne bénéficient par contre pas de parkings réservés.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que l'Administration communale a voulu réduire à strict minimum la circulation dans le parc «Ouerbett». C'est la raison pour laquelle il a été décidé de mettre à disposition du personnel du Pavillon Madeleine quatre emplacements réservés. Monsieur le bourgmestre John Lorent (LSAP) ajoute que 30 emplacements sont réservés au personnel du centre d'intervention qui ne sont utilisés qu'en cas d'urgence. En plus, dix emplacements sont réservés aux membres de la musique de Kayl. Les emplacements publics n'étant pas prévus pour servir en tant que parking privatif permanent, les véhicules doivent en premier lieu être garés sur une propriété privée et non pas sur la voie publique financée par des moyens publics.

- Le point de Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** concerne le prix de l'eau actuel. Les deux communes de Monnerich et de Roeser ont cherché une solution plus équitable en offrant aux habitants nécessiteux une certaine quantité d'eau gratuite par jour. Monsieur le conseiller Patrick Krings (DP) est d'avis que la Commune de Kayl devrait entamer la même voie.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** répond que jusqu'à l'heure actuelle ni le règlement de Monnerich ni celui de Roeser n'ont été approuvés par l'autorité supérieure. Il ne sert donc à rien d'entamer la même voie, d'autant plus si on prend en compte le fait que le Ministre de l'intérieur a rejeté toute tentative pareille. En plus, tout règlement sans approbation ministérielle peut être contesté devant les tribunaux.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** est d'avis que si plusieurs communes vont dans la même direction en ce qui concerne le prix de l'eau, on pourra peut-être faire changer d'avis Monsieur le Ministre de l'intérieur.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** ne partage pas l'opinion de Monsieur le conseiller



9. Fragen von Seiten der Gemeinderäte.

Von Seiten der Gemeinderäte wurden keine Fragen an den Schöffenrat gerichtet.

10. Sitzung unter Ausschluss der Öffentlichkeit.

Der 10. Punkt der Tagesordnung befasst sich mit Personalfragen. Er wird nicht öffentlich behandelt, so wie es das Gesetz vorsieht.

Patrick Krings (DP), mais s'engage à rouvrir le dossier si les règlements de Monnerich et/ou de Roeser sont approuvés par l'autorité supérieure.

9. Questions des conseillers.

Aucune question de la part des conseillers n'a été posée au collège des bourgmestre et échevins.

10. Dossiers à traiter à huis clos.

S'agissant d'affaires de personnel, le point 10 de l'ordre du jour est traité à huis clos conformément à la loi.

Gemeinderat Sitzungsbericht vom Freitag, den 17. Juni 2011

Anwesend: John Lorent, Bürgermeister, Marcel Humbert und Carlo Birchen, Schöffen, Romain Becker, Romain Daubenfeld, Marcel Godart, Patrick Krings, Marco Lux, Jim Marin, Marco Schon und Camille Thomé, Gemeinderäte, Marie-Louise Frantzen, Sekretärin.

Entschuldigt: Astrid Belleville, Gemeinderätin und Nico Migliosi, Gemeinderat.

Anfang: 14:00

Ende: 14:15

Tagesordnung:

1. Schulunterricht:
 - Bewerbungen für die freien Lehrer(-innen) posten, Vorschlag für die Neuzuweisung nach Artikel 6 des großherzoglichen Reglements vom 25. März 2009, welcher die Kriterien der Rangliste festlegt, sowie die Bestimmungen bezüglich der Prozeduren der Zuweisung und Neuzuweisung der Kandidaten auf einen Lehrerposten.

Conseil communal Rapport de la réunion du vendredi, 17 juin 2011

Présents: John Lorent, bourgmestre, Marcel Humbert et Carlo Birchen, échevins, Romain Becker, conseiller, Romain Daubenfeld, Marcel Godart, Patrick Krings, Marco Lux, Jim Marin, Marco Schon et Camille Thomé, conseillers, Marie-Louise Frantzen, secrétaire.

Excusés: Astrid Belleville, conseillère et Nico Migliosi, conseiller.

Début: 14h00

Fin: 14h15

Ordre du jour:

1. Enseignement fondamental:
 - candidatures pour les postes vacants d'institutrice ou d'instituteur, proposition de réaffectation suivant les dispositions de l'article 6 du règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant le détail des critères de classement ainsi que le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur.

1. Schulunterricht:

- **Bewerbungen für die freien Lehrer(-innen)posten, Vorschlag für die Neuzuweisung nach Artikel 6 des großherzoglichen Reglements vom 25. März 2009, welcher die Kriterien der Rangliste festlegt, sowie die Bestimmungen bezüglich der Prozeduren der Zuweisung und Neuzuweisung der Kandidaten auf einen Lehrerposten.**

Bürgermeister John Lorent (LSAP) informiert, dass der Vorschlag des Gemeinderats bezüglich der Zuweisung, bzw. Neuzuweisung der Lehrer(-innen)posten bis zum 20. Juni 2011 dem Schulministerium vorliegen muss. Der Schulinspektor hat am 6. Juni 2011 der Gemeindeverwaltung eine Liste mit möglichen Kandidaten zukommen lassen. Der Gemeinderat ist nun gebeten, dem Schulministerium einen Vorschlag für die Besetzung der in der Gemeinde offenen Lehrer(-innen)posten zu unterbreiten. Die anschließende Ernennung obliegt dem Ministerium, welchem die Lehrer unterstehen.

In den Schulzyklen „C1 Surnuméraire“, „C1 Accueil“ und „C2-4 Accueil“ gilt es jeweils einen Posten zu besetzen. Im Schulzyklus „C2-4“ des normalen Schulunterrichts sind drei Lehrerposten frei.

Für die Besetzung der ersten der drei offenen Lehrerstellen im Zyklus C2-4 schlägt der Schöfferrat Frau Samantha Vogt vor.

Entscheidung:

Der Vorschlag des Schöfferrats wird einstimmig angenommen.

Der Schöfferrat schlägt Frau Gaby Grimler für die Besetzung des zweiten freien Lehrerpostens im Zyklus C2-4 vor.

Entscheidung:

Der Vorschlag des Schöfferrats wird einstimmig angenommen.

1. Enseignement fondamental:

- **candidatures pour les postes vacants d’institutrice ou d’instituteur, proposition de réaffectation suivant les dispositions de l’article 6 du règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant le détail des critères de classement ainsi que le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d’affectation et de réaffectation des candidats à un poste d’instituteur.**

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe que la proposition du conseil communal concernant l’affectation, respectivement la réaffectation des institutrices ou instituteurs doit parvenir au Ministère de l’enseignement pour le 20 juin 2011 au plus tard. En date du 6 juin 2011, l’inspecteur scolaire a soumis une liste de candidats à l’Administration communale. Le conseil communal est maintenant tenu de faire une proposition au Ministère de l’éducation nationale, concernant l’affectation des candidats aux postes vacants dans la Commune de Kayl. La nomination correspondante appartient ensuite au Ministère de l’enseignement duquel dépendent les enseignants.

Dans les cycles «C1 Surnuméraire», «C1 Accueil» et «C2-4 Accueil», il y a chaque fois un poste vacant. Dans le cycle «C2-4» de l’enseignement fondamental, trois postes sont libres.

Pour l’affectation du premier poste vacant au cycle C2-4, le collège des bourgmestre et échevins propose Madame Samantha Vogt.

Décision:

La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée unanimement.

Le collège des bourgmestre et échevins propose Madame Gaby Grimler pour le deuxième poste vacant au cycle C2-4.

Décision:

La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée unanimement.

Der Schöfferrat schlägt Herrn Mike Sousa da Costa für die Besetzung der dritten offenen Lehrerstellen im Zyklus C2-4 vor.

Entscheidung:
Der Vorschlag des Schöfferrats wird einstimmig angenommen.

Für die Besetzung der freien Stelle im Zyklus „C1 Accueil“ in der Alexandraschule schlägt der Schöfferrat Frau Carole Graf vor.

Entscheidung:
Der Vorschlag des Schöfferrats wird einstimmig angenommen.

Der Schöfferrat schlägt Frau Sally Kockhans für den Posten im Zyklus „C1 Surnuméraire“ in der Alexandraschule vor.

Entscheidung:
Der Vorschlag des Schöfferrats wird einstimmig angenommen.

Le collège des bourgmestre et échevins propose Monsieur Mike Sousa da Costa pour la troisième place libre au cycle C2-4.

Décision:
La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée unanimement.

Pour ce qui est du poste vacant au cycle «C1 Accueil» dans l'école Princesse Alexandra, le collège des bourgmestre et échevins propose Madame Carole Graf.

Décision:
La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée unanimement.

Le collège des bourgmestre et échevins veut affecter Madame Sally Kockelmann au poste libre dans le cycle «C1 Surnuméraire» dans l'école Princesse Alexandra.

Décision:
La proposition du collège des bourgmestre et échevins est approuvée unanimement.



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

B. P. 56 L-3601 KAYL – Tél. : (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 – e-mail : commune@kayl.lu

COURS DE «BÉBÉS-NAGEURS»

ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012

Je soussigné(e)
Code postal Localité
Numéro Rue
Téléphone E-mail
déclare par la présente vouloir inscrire ma fille / mon fils

Nom(s) et prénom(s)

Date(s) de naissance

aux cours gratuits de «bébés-nageurs» qui se dérouleront les samedis après-midis à la piscine de l'Ecole Faubourg à Kayl de 14 à 18 heures.

Début des cours: **24 septembre 2011**

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires.

Lieu et date Signature

Les enfants âgés de 3 mois à 3 ans sont admis aux cours des bébé-nageurs.

Cette fiche devra être renvoyée à la Commune de Kayl avant le début des cours.

Le bureau de la population

**Le bureau de la population de la Commune de Kayl
sera fermé le vendredi 7 octobre 2011
– uniquement durant l’après-midi –
pour cause d’organisation des élections communales du dimanche 9 octobre 2011.**

Merci de votre compréhension.

Le Collège des bourgmestre et échevins
John Lorent – Marcel Humbert – Carlo Birchen

Das Bureau de la population

**Das Bureau de la population der Gemeinde Kayl ist während
dem Nachmittag des Freitag, 7. Oktober 2011
wegen der Vorbereitung der Gemeindewahlen vom 9. Oktober 2011
geschlossen.**

Wir danken Ihnen für Ihr Verständnis.

Der Schöffenrat
John Lorent – Marcel Humbert – Carlo Birchen



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

B. P. 56 L-3601 KAYL – Tél. : (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 – e-mail : commune@kayl.lu

Journée des Récompenses 2011 – KAYL

KAYL. – La commune de Kayl, en collaboration avec la commission culturelle et sportive, porte à la connaissance du public que toutes les personnes qui désirent participer à la «**JOURNEE DES RECOMPENSES**» peuvent remettre les pièces attestant leur(s) mérite(s) au secrétariat communal, BP 56 – L-3601 Kayl, **jusqu’au 15 septembre 2011 au plus tard.**

Cette information s’adresse particulièrement aux personnes méritantes (champion, distinction, etc. pour la période du 16 juillet 2010 au 15 juillet 2011) qui habitent la commune, mais qui ne sont pas inscrites dans un club ou une association locale.

Le collège des bourgmestre et échevins,
MM. Lorent, Humbert et Birchen



Commune de Kayl
Adr: B.P. 56 L-3601 Kayl
Tél.: (+352) 56 66 1
Fax: (+352) 56 33 23
E-mail: commune@kayl.lu

DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME POUR LES ELEVES ET ETUDIANTS DE LA COMMUNE DE KAYL - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Subside forfaitaire

Un subside forfaitaire de 45 € est alloué aux élèves de l'enseignement secondaire des classes de 7^e, 6^e et 5^e ainsi qu'aux élèves de l'enseignement secondaire technique des classes de 7^e, 8^e et 9^e.

Un subside forfaitaire de 65 € est alloué aux élèves de l'enseignement secondaire des classes de 4^e et 3^e ainsi qu'aux élèves de l'enseignement secondaire technique des classes de 10^e et 11^e.

Un subside forfaitaire de 100 € est alloué aux élèves de l'enseignement secondaire des classes de 2^e et 1^e ainsi qu'aux élèves de l'enseignement secondaire technique des classes de 12^e, 13^e et 14^e.

Prime de mérite

Une prime de mérite est annuellement allouée aux élèves des lycées secondaires et aux élèves des lycées secondaires techniques ayant obtenu un pourcentage d'au moins 70% de la moyenne annuelle pondérée.

Dans le cas où le pourcentage obtenu est supérieur au minimum demandé pour le cycle d'études fréquenté, tel que ce minimum se dégage du tableau ci-dessous, la prime d'encouragement est majorée de 10 € pour chaque pourcent entier dépassant le minimum.

CYCLES D'ÉTUDES	POURCENTAGES	PRIMES
Cycle inférieur 7 ^e	77.50 %	45 € + 10 € par % au-delà
Cycle inférieur 8 ^e , 9 ^e	75 %	45 € + 10 € par % au-delà
Cycle inférieur 6 ^e , 5 ^e	75 %	45 € + 10 € par % au-delà
Cycle moyen	72.50 %	65 € + 10 € par % au-delà
Cycle supérieur	70 %	100 € + 10 € par % au-delà

Il est à noter que les résultats de l'examen final seront pris en considération pour les classes dont le succès dépend des résultats de l'examen final.

Les différentes branches sont prises en considération avec leur coefficient éventuel.

Prime unique

Une prime d'encouragement unique de 75 € est allouée aux apprentis, travaillant sous contrat et touchant une indemnité mensuelle, sous condition d'avoir obtenu le certificat C.A.T.P. (Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle) ou pouvant présenter un certificat C.I.T.P. (Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle) respectivement un certificat C.C.M. (Certificat de Capacité Manuelle).

Les demandes en obtention de la prime d'encouragement unique ainsi que les certificats C.A.T.P. ou C.I.T.P. respectivement C.C.M. sont à présenter à l'administration communale.

Subside pour les études postsecondaires

Un subside est alloué aux étudiants ayant passé avec succès et à plein temps les cours d'études supérieures ou universitaires. Sont à considérer comme études universitaires ou supérieures:

- les études universitaires;
- les études para-universitaires;
- les études supérieures non universitaires;
- toutes autres études supérieures reconnues comme telles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Un subside ne sera alloué en principe que pendant la durée normale des études, c'est à dire jusqu'à l'obtention du diplôme final dans une première discipline choisie, et éventuellement lors d'une spécialisation dans cette discipline.

Le montant du subside pour études postsecondaires est fixé à 250 €.

SUBSIDE FORFAITAIRE	
PRIME DE MERITE	
PRIME UNIQUE RESERVEE AUX APPRENTI(E)S	
SUBSIDE POSTSECONDAIRE	

Cocher une des cases correspondantes
(voir explications au recto)

Nom	Prénom
Rue et numéro	C.P. - Localité
Date de naissance	N° Téléphone/Gsm
Nom de l'établissement fréquenté	
Adresse de l'établissement fréquenté	
Orientation / genre d'études	
Classe / année accomplie	Semestres accomplis
Entreprise-formatrice: (seulement pour les apprentis travaillant sous contrat)	

Les élèves sollicitant le supplément pour élèves méritants compléteront en outre le formulaire ci-dessous.

	Points ou % obtenus
1 ^{er} Trimestre 2010/2011 / 1 ^{er} Semestre	
2 ^{ème} Trimestre 2010/2011 / 2 ^{ème} Semestre	
3 ^{ème} Trimestre 2010/2011	
	Total:
	Soit %:

À remplir et à signer par l'élève ou son représentant légal

Nom	Prénom
Rue et numéro	Localité
N° compte bancaire de l'élève ou étudiant: LU	
Institut bancaire:	

N.B. Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en considération

Réservé à l'administration communale:

⇒ A AJOUTER AU PRESENT FORMULAIRE: copie(s) des bulletins scolaires de l'année 2010/2011.

Je soussigné certifie que mes déclarations ainsi que les pièces justificatives présentées sont véritables.

Date / /2011

Signature du demandeur ou du représentant légal

**A remettre au service scolaire:
18, rue de l'église à Kayl (1^{er} étage)
avant le mardi 9 novembre 2011.**



Elections communales du 9 octobre 2011 - Vote par correspondance

Tout électeur souhaitant être admis au vote par correspondance lors des élections communales doit en aviser le collège des bourgmestre et échevins de la commune du domicile et demander par simple lettre sa lettre de convocation.

Sont admis au vote par correspondance lors des élections communales les électeurs:

- âgés de plus de 75 ans;
- qui ne sont pas en mesure de se déplacer pour des raisons de santé;
- qui se trouvent dans l'impossibilité de se présenter en personne au bureau de vote auquel ils sont affectés pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées;
- qui habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter au moment de l'élection ou un autre pays.

La demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt 10 semaines et au plus tard 30 jours avant le jour du scrutin, c'est-à-dire entre le lundi 1^{er} août et le vendredi 9 septembre 2011 au plus tard.

Pour avoir accès à la demande de vote par correspondance pour les élections communales, veuillez cliquer [ici](#).

Au Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de Kayl
4, rue de l'Hôtel de Ville
L-3674 Kayl

Messieurs,

Par la présente, je demande à être admis(e) à voter par correspondance **lors des élections communales du dimanche, 9 octobre 2011.**

Nom: _____
Prénom(s): _____
Date et lieu de naissance: _____
Profession: _____
Adresse: _____

Ma demande est motivée par le fait que (*):

- je me trouve à l'étranger le jour des élections;
- je suis absent(e) le jour des élections pour des besoins professionnels;
- en raison de mes études je suis inscrit(e) dans un établissement hors de ma commune d'inscription;
- en raison de mon état de santé/de ma condition physique, j'éprouve des difficultés à me déplacer pour prendre part au scrutin du 9 octobre 2011;
- je suis âgé(e) de plus de 75 ans;
- autres: _____

Le cas échéant, ma demande pourra être accompagnée d'une pièce justifiant l'existence de la circonstance d'absence invoquée, telle que (*):

- une attestation délivrée par mon employeur;
- une attestation délivrée par mon établissement scolaire, ou une copie de mon certificat d'inscription, ou de ma carte d'étudiant;
- un certificat médical;
- autres: _____

Je vous prie d'envoyer ma lettre de convocation à l'adresse suivante:

Date: _____ Signature: _____

La demande avec pièces à l'appui doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kayl entre le 1^{er} août et le 9 septembre 2011 au plus tard.

* cocher ce qui convient



Senioren Sporttag

Am Samstag, den 17. September 2011 veranstaltet die Gemeinde Kayl/Téiteng einen Schnuppertag (Sportnachmittag) für Senioren mit unterschiedlichen Freizeitsportarten.

Hier das Programm für diesen Schnuppertag für Senioren:

Uhrzeit	Monitor	Raum + Thema	Monitor	Raum + Thema
14:00	Sven	Halle 1: Begrüßung der Senioren und Einleitung in die Thematik „Freizeit / Seniorensport“ - Aufwärmen		
14:30	Roy	Halle 2: Rückengymnastik	Edmond	Halle 1: Volleyball „Ballspiel“ Badminton (Rückschlagspiele)
15:00	Luc	Piscine: Aquagym	Roy + Sven	Halle 1: Spinning und/oder Stationsprogramme „Biathlon“
15:30	Luc	Piscine: Aquagym	Sven + Roy	Halle 2: Flexibilität, Stretching, Relaxation
16:30	Eugene	Halle 1: Seniorentanz		
17:00	Dank an alle Teilnehmer, anschließend Tanz und Musik, Kuchen und Café			

Halle 1: Große Halle

Halle 2: Judo Raum

Piscine: Schwimmbad

Ende der Veranstaltung gegen 18:00



La Commune de Kayl ensemble avec la Commission consultative pour étrangers

organisent les cours de langues pour la session

Octobre 2011 – Mai 2012

INTITULÉ DU COURS	FORMATEUR/TRICE	DÉBUT	FIN	NOMBRE D'HEURES
luxembourgeois 1	Guy Reger	03.10.2011	13.05.2012	48
luxembourgeois 2	Stéphanie Kraus	04.10.2011	13.05.2012	48
luxembourgeois 3	Stéphanie Kraus	06.10.2011	13.05.2012	48
portugais 1	Luis Rodrigues Pais	03.10.2011	13.05.2012	48
portugais 2	Paula Pombo	06.10.2011	13.05.2012	48
français 1	Paula Pombo	04.10.2011	13.05.2012	48
français 2	Paula Pombo	05.10.2011	13.05.2012	48
anglais 1	Anola Bracaj	04.10.2011	13.05.2012	48
anglais 2	Anola Bracaj	06.10.2011	13.05.2012	48

Le formulaire d'inscription est à remettre **au plus tard pour le 30.09.2011** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange. Le droit d'inscription, s'élevant à **50 €**, sera facturé aux intéressés dès réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée.

Les droits d'inscription sont dus dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 28.09.2011 à 19:00 heures** dans la salle des fêtes au rez-de-chaussée de la «Schungfabrik» à Tétange, où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscription. **Tous les cours se dérouleront de 19:30 à 21:30.**

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personnes de contact:

Présidente: Astrid MULLER-BELLEVILLE,
21, Cité Berens, L-3612 Kayl
Tél. 56 55 01

Vice-président: Renaud SCARPELLINI,
16, rue Jean Laux, L-3654 Kayl
Tél. 56 69 92

Secrétaire: Carlos DE FREITAS MARQUES,
Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl,
Tél. 56 66 66-221



**La Commune de Kayl ensemble avec
la Commission consultative pour étrangers**

organisent un

Cours de langue «luxembourgeoise»

Octobre 2011 – Mai 2012

Je déclare par la présente vouloir m'inscrire pour:

cours débutants:

cours avancés:

Nom(s) et Prénom(s)

Lieu et date de naissance

Domicilié(e) à (numéro et rue)

..... (code postal/localité)

..... (téléphone)

Lieu et date **signature**

La réponse est à remettre **au plus tard pour le 30.09.2011** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange.

Le droit d'inscription, s'élevant à **50 €**, sera facturé aux intéressés dès réception de la fiche d'inscription entièrement remplie et signée.

Les droits d'inscription sont dus dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 28.09.2011 à 19:00 heures** en la salle des fêtes au rez-de-chaussée de la «Schungfabrik», où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscriptions.

Tous les cours se dérouleront de 19:30 à 21:30.

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personnes de contact:

Présidente: Astrid MULLER-BELLEVILLE,
21, Cité Berens, L-3612 Kayl
Tél. 56 55 01

Vice-président: Renaud SCARPELLINI,
16, rue Jean Laux, L-3654 Kayl
Tél. 56 69 92

Secrétaire: Carlos DE FREITAS MARQUES,
Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl,
Tél. 56 66 66-221



**La Commune de Kayl ensemble avec
la Commission consultative pour étrangers**

organisent un

Cours de langue «portugaise»

Octobre 2011 – Mai 2012

Je déclare par la présente vouloir m'inscrire pour:

cours débutants:

cours avancés:

Nom(s) et Prénom(s)

Lieu et date de naissance

Domicilié(e) à (numéro et rue)

..... (code postal/localité)

..... (téléphone)

Lieu et date **signature**

La réponse est à remettre **au plus tard pour le 30.09.2011** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange.

Le droit d'inscription, s'élevant à **50 €**, sera facturé aux intéressés dès réception de la fiche d'inscription entièrement remplie et signée.

Les droits d'inscription sont dus dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 28.09.2011 à 19:00 heures** en la salle des fêtes au rez-de-chaussée de la «Schungfabrik», où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscriptions.

Tous les cours se dérouleront de 19:30 à 21:30.

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personnes de contact:

Présidente: Astrid MULLER-BELLEVILLE,
21, Cité Berens, L-3612 Kayl
Tél. 56 55 01

Vice-président: Renaud SCARPELLINI,
16, rue Jean Laux, L-3654 Kayl
Tél. 56 69 92

Secrétaire: Carlos DE FREITAS MARQUES,
Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl,
Tél. 56 66 66-221



La Commune de Kayl ensemble avec la Commission consultative pour étrangers

organisent un

Cours de langue «française»

Octobre 2011 – Mai 2012

Je déclare par la présente vouloir m'inscrire pour:

cours débutants:

cours avancés:

Nom(s) et Prénom(s)

Lieu et date de naissance

Domicilié(e) à (numéro et rue)

..... (code postal/localité)

..... (téléphone)

Lieu et date **signature**

La réponse est à remettre **au plus tard pour le 30.09.2011** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange.

Le droit d'inscription, s'élevant à **50 €**, sera facturé aux intéressés dès réception de la fiche d'inscription entièrement remplie et signée.

Les droits d'inscription sont dus dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 28.09.2011 à 19:00 heures** en la salle des fêtes au rez-de-chaussée de la «Schungfabrik», où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscriptions. **Tous les cours se dérouleront de 19:30 à 21:30.**

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personnes de contact:

Présidente: Astrid MULLER-BELLEVILLE,
21, Cité Berens, L-3612 Kayl
Tél. 56 55 01

Vice-président: Renaud SCARPELLINI,
16, rue Jean Laux, L-3654 Kayl
Tél. 56 69 92

Secrétaire: Carlos DE FREITAS MARQUES,
Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl,
Tél. 56 66 66-221



**La Commune de Kayl ensemble avec
la Commission consultative pour étrangers**

organisent un

Cours de langue «anglaise»

Octobre 2011 – Mai 2012

Je déclare par la présente vouloir m'inscrire pour:

cours débutants:

cours avancés:

Nom(s) et Prénom(s)

Lieu et date de naissance

Domicilié(e) à (numéro et rue)

..... (code postal/localité)

..... (téléphone)

Lieu et date **signature**

La réponse est à remettre **au plus tard pour le 30.09.2011** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange.

Le droit d'inscription, s'élevant à **50 €**, sera facturé aux intéressés dès réception de la fiche d'inscription entièrement remplie et signée.

Les droits d'inscription sont dus dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 28.09.2011 à 19:00 heures** en la salle des fêtes au rez-de-chaussée de la «Schungfabrik», où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscriptions.

Tous les cours se dérouleront de 19:30 à 21:30.

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personnes de contact:

Présidente: Astrid MULLER-BELLEVILLE,
21, Cité Berens, L-3612 Kayl
Tél. 56 55 01

Vice-président: Renaud SCARPELLINI,
16, rue Jean Laux, L-3654 Kayl
Tél. 56 69 92

Secrétaire: Carlos DE FREITAS MARQUES,
Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl,
Tél. 56 66 66-221

KÄLTÉITENG

